

---

## Erratum

---

### **Ordonnance modifiant le Règlement de pêche du Québec (1990)**

DORS/90-214 du 29 mars 1990

*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, Lois et règlements, 128<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 10, 6 mars 1996, pages 1566 à 1786.

À la page 1569, à la suite de l'item *c*, de l'article 1, on aurait dû lire le texte suivant:

«*d*) Du 16 septembre au jeudi veille du quatrième vendredi d'avril»

27206

À la page 5770, sous-section 3 de l'article 109, on aurait dû lire «Remplacement chez un autre employeur» au lieu de «Remplacement chez un autre employeur».

À la page 5771, à l'article 126 on aurait dû lire «Le cadre qui a choisi d'étaler» au lieu de «Le cadre qui a choisit d'étaler».

27219

### **Décret 1218-96, 25 septembre 1996**

Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4-2)

#### **Régies régionales et établissements de santé et de services sociaux** — Cadres

*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, Lois et règlements, 128<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 42, 16 octobre 1996, pages 5749 à 5774

À la page 5752, lorsque l'on cite la loi habilitante, on aurait dû lire «Loi sur les services de santé et les services sociaux» au lieu de «Loi sur les services de santé et des services sociaux».

À la page 5758, sous-section 3 de l'article 28, on aurait dû lire «Allocations relatives aux disparités régionales» au lieu de «Allocation relatives aux diparités régionales».

À la page 5765, à la fin de l'article 79, on aurait dû lire «prévus à l'article 78» au lieu de «prévus à article 78».

À la page 5769, à la fin de l'article 102, on aurait dû lire «Elles sont réduites d'un mois par mois passé dans l'option de remplacement après le 12<sup>e</sup> mois.» au lieu de «Elles sont réduites d'un mois par mois passé dans l'option de remplacement après le 12 ième mois.»